

<b>DEPARTEMENT</b>
NORD
<b>CANTON</b>
TOURCOING NORD EST
<b>COMMUNE</b>
NEUVILLE EN FERRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

2023/44

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

## ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LA COMMUNE

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant qu'en raison de l'intervention de la société TERIDEAL, pour le compte de la Commune, pour procéder à l'élagage, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la Commune,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la Sécurité Publique,

### ARRETE

**Article 1** – Le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit et la circulation sera restreinte et régulée par feux tricolore si nécessaire au droit du chantier du mercredi 22 février au vendredi 31 mars 2023. La vitesse sera limitée à 30km/h au droit du chantier. **En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la Police Nationale..**

**Article 2** - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

**Article 3** – M. le Commissaire divisionnaire de Police de Tourcoing, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,  
le

22 FEV. 2023

Mis en ligne le 23 FEV. 2023



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Le Maire :

\_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
\_informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.